RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

SERRE-CHEVALIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 19 mars 2009 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents:

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints, Nadine FERRARI, Emile FORM, Josette PETER, Liliane PHILIPPE, Michel RICCI, Juliette SABATE, Jean-Paul SALLE, Pierre SALLE

Excusés:

Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Michel RICCI Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM

Mme Juliette SABATE a été élue secrétaire de séance.

Le « Dauphiné Libéré » est représenté dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour, une délibération est ajoutée :

N° 24 - Acquisition foncière : Demande de subvention au Conseil Régional

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

• AFFAIRES FINANCIERES

En application de l'article L 2121 – 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Claudine FINE, adjoint, est élue Présidente de séance.

M. Alain FARDELLA, Maire, se retire pour le vote des comptes administratifs.

<u>Deliberations nº 1 a 3 - Comptes Administratifs 2008: « Commune », « Eau », « Centre Communal d'Action Sociale »,</u>

Le Conseil Municipal accepte les comptes administratifs 2008.

S'agissant du compte administratif "Commune", M. Philippe MICHELON précise l'importance des dépenses imprévues (inondations du mois de mai 2008 et, préemption de la parcelle AH 94), qui ont nécessité la mobilisation d'un emprunt de 500 000 €, sur les 1 300 000 € préalablement envisagés au budget primitif 2008.







S'agissant du compte administratif "eaul", ce budget dégage un excédent très faible, ce qui laisse présager une marge de manœuvre réduite sur les budgets futurs en raison notamment des travaux à venir (pose de compteurs).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire reprend part au vote.

<u>DELIBERATIONS N° 4 A 6 ~ COMPTES DE GESTION 2008 : « COMMUNE », « EAU-ASSAINISSEMENT », « CENTRE COMMUNAL</u> D'ACTION SOCIALE »,

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2008.

ADOPTE A L'UNANIMITE

07) AFFECTATION DU RESULTAT EXCEDENT 2008: BUDGET « COMMUNE »

Le Conseil Municipal affecte le résultat à hauteur de 737 342.09 € à la section d'investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

08) AFFECTATION DU RESULTAT EXCEDENT 2008: BUDGET « EAU »

Le Conseil Municipal maintient en fonctionnement un montant de 15 000 € et affecte le solde de 13 049.51 € à la section d'investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Deliberations n° 09 a 11 - Budgets Primitifs 2009 : « Commune », « Eau», « Centre Communal d'Action Sociale »

Le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs 2009.

S'agissant du Budget Primitif "Commune"; M. Philippe MICHELON précise que sont inscrites sur ce budget 2009, certaines études concernant les projets que l'équipe municipale souhaite porter pendant ce mandat : baignade biologique, traversée du hameau du Bez, réfection de l'église du Bez

Ce budget est en hausse de 3% essentiellement dû à l'augmentation du nombre de secours sur piste (la dépense étant équilibrée par la recette), de la mise en place de la navette interne et du budget affecté à l'entretien de la voirie communale.

Celui-ci est approuvé de la manière suivante :

> au niveau du chapitre, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 142 813 €.

> au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 540 512 €.

dont pour les recettes : Restes à réaliser 2008..... + 1 165 488 € Nouveaux crédits....... + 3 375 024 € dont pour les dépenses : Restes à réaliser 2008..... + 1 535 329 € Nouvelles dépenses...... + 3 005 183 €

S'agissant du budget "eau", il est précisé que cette année sont inscrits notamment le renforcement des réseaux d'eau le long de la RD 1091, nécessaire à la réalisation du futur lotissement des Pontets, le dévoiement des réseaux pour la réfection du Pont du Milieu, l'étude des compteurs d'eau et une première tranche de la pose de ces compteurs à hauteur de 160 000 € ainsi que l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de l'eau.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12) FISCALITE 2009

Le Conseil Municipal arrête les taux des 3 taxes applicables en 2009, aux différentes bases d'imposition ainsi qu'il suit :

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties123,54 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

(3) <u>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</u>: ATTRIBUTIONS 2009

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions pour un montant de 457 248 ϵ . Ce montant inclus l'OTISC pour un montant de 187 652 ϵ , l'Association les Internationaux d'Escalade pour un montant de 22 500 ϵ , le Trail Blanc pour un montant de 10 000 ϵ et les subventions allouées aux diverses associations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEUX ABSTENTIONS M. RICCI ET G.PERLI

14) <u>LE PITCHOUN :</u> RENOUVELLEMENT DE BAIL

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le renouvellement du bail de Madame Danièle TARTARIN pour une nouvelle période de 9 ans à compter du 1er mars 2008 sur la base d'un loyer fixé à 380,86 € par mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15) POSE COMPTEURS EAU: DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal:

- > Accepte les travaux de mise en place des compteurs « eau »,
- > Arrête le plan de financement s'y rapportant,
- > Sollicite de l'Etat et du Département, les subventions les plus élevées possible.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

16) <u>DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL</u> FORMULEE PAR PHILIPPE DAMIEN

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande de dérogation présentée par PHILIPPE DAMIEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17) <u>DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL</u> <u>FORMULEE PAR PHILIPPE NOEL</u>

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande de dérogation présentée par PHILIPPE NOEL.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18) <u>PARCELLES FORESTIERES 6 ET 7 :</u> NON EXPLOITABLES

Le Conseil Municipal décide de ne pas exploiter les parcelles forestières 6 et 7, situées au-dessus du Rocher du Bez, en raison de la protection qu'elles offrent en matière d'érosion et, de sécurité pour les zones habitées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19) <u>DEFENSE DE L'HÔPITAL DE BRIANCON :</u> MOTIO<u>N DE SOUTIEN</u>

Le Conseil Municipal adopte cette motion consistant à demander le maintien et le développement de tous les services de l'hôpital de Briançon.

ADOPTE A LA MAJORITE

DEUX VOIX CONTRE M. RICCI ET G.PERLI

M. Michel RICCI précise qu'il n'est pas pour la fermeture de l'hôpital mais déplore que le Conseil Municipal, prenne position chaque fois qu'il en est sollicité par une association ou un syndicat.

M. Philippe MICHELON précise l'importance du maintien des services hospitaliers, compte tenu notamment de l'activité touristique du Briançonnais mais également pour les médecins, déjà peu nombreux, qui viendraient s'installer dans la vallée et qui ont besoin d'un support hospitalier.

6 URBANISME

20) <u>SERRE-CHEVALIER VALLEY</u>: <u>DEMOLITION ET RECONSTRUCTION</u> D'UNE CABANE DE BERGER

Le Conseil Municipal, suite à la modification du nom de l'exploitant du domaine skiable :

- > Autorise Serre-Chevalier Valley à demander les autorisations d'urbanisme correspondant aux travaux de démolition et de construction de la cabane pastorale de la Bergerie,
- ➤ Dit que le permis de construire PC 005 161 08 H 021 susvisé doit faire l'objet d'un transfert d'autorisation entre Serre-Chevalier Ski Développement et Serre-Chevalier Valley,
- > Autorise Serre-Chevalier Valley à effectuer à ses frais les travaux de démolition et reconstruction de la cabane de berger.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21) <u>SERRE CHEVALIER VALLEY :</u> <u>REALISATION D'UNE RESERVE COLLINAIRE ET TRAVAUX DE PISTES</u> <u>DU GOULET ET DES SELLETTES</u>

Le Conseil Municipal, suite à la modification du nom de l'exploitant du domaine skiable :

- Autorise le Maire à donner son accord pour la réalisation d'une réserve collinaire, d'un bâtiment technique et de travaux de pistes et réseaux de neige de culture sur les parcelles communales désignées ci-dessus,
- > Autorise Serre-Chevalier Valley à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondantes aux réalisations précitées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9TRAVAUX

22) <u>CHEMIN TERRE-ARIANDE</u> : <u>AVENANT Nº 1 AU MARCHE DE</u> RENFORCEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal approuve cet avenant d'un montant de 20 964.75 € HT ayant pour objet d'intégrer dans le marché les prestations suivantes :

- en moins-value : 2 031.65 € HT relative à des prestations non exécutées ;
- en plus-value relative à une augmentation des quantités initiales : 22 996.40 € HT

Ces prestations portent le montant initial du marché de 76 611,15 € HT à 97 575.90 € HT

ADOPTE A L'UNANIMITE

23) REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU : APPROBATION

Le Conseil Municipal approuve les modifications de ce règlement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24) <u>ACQUISITION FONCIERE</u>: <u>DEMANDE DE SUBVENTION</u> <u>AU CONSEIL REGIONAL</u>

Le Conseil Municipal précise les termes de la délibération n° 08/09/12, sollicitant une subvention auprès de la Région. A savoir :

- Indiquer que le projet porte sur une réalisation de logements sociaux,

- Que l'aide attendue de la Région s'élève à 70 % de la dépense avec un plafond fixé à 152 449.02 €
- Que le solde est apporté par la Commune de La Salle Les Alpes.

Le Conseil Municipal:

> Sollicite auprès du Conseil Régional l'attribution de la subvention la plus élevée possible pour le financement de cette acquisition foncière suivant le plan de financement s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M, LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Signature d'un marché avec la Société GREEN CONCEPT relatif à la mission 1 de l'étude de faisabilité concernant l'aménagement d'une baignade biologique pour un montant de 11 200,00 HT.
- Signature d'un contrat de location triennal avec la Société BLACHERE ILLUMINATION relatif à la location de matériel d'illuminations pour un montant annuel de 7 139,20 € HT.
- Signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre avec GINGER ENVIRONNEMENT relatif à l'installation des compteurs sur le réseau d'eau potable pour un montant de 44 980,00 € HT.
- Signature d'une convention d'assistance et de conseil en assurance avec la Société PROTECTAS concernant une mission d'assistance permanente en assurances pour l'année 2009, pour un montant de 1 900 € HT.
- Signature d'une convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier concernant la mise à disposition à titre gratuit de salles communales EGSC et Pré-Long.
- Signature d'une convention relative à la mise en place du TIP régissant les relations entre la Commune et le Trésor Centre d'Encaissement de LILLE, dans le cadre de la facturation "eau-assainissement"
- Signature d'un contrat avec la société ROC AVENTURE pour la maintenance des 2 "via ferrata" pour l'année 2009, pour un montant de 1 973,40 € TTC.
- Signature d'un contrat de nettoyage et d'entretien annuel avec la société "Alpes Eclat" pour le nettoyage et l'entretien des salles et bâtiments municipaux, pour l'année 2009.

FIN DE LA SEANCE A 21 H 00.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

M. Emile FINE prend la parole et demande si la facturation sur la base des compteurs d'eau sera mise en place au fur et à mesure de leur installation ou seulement lorsque la totalité des travaux seront effectués.

M. Philippe MICHELON, Adjoint, précise que tous les usagers doivent être traités à la même enseigne et que par conséquent la facturation sur la base des compteurs se fera à la fin du chantier. Il précise que ces travaux porteront au minimum sur 3 saisons en fonction des contraintes imposées par l'équilibre budgétaire.

M. Jacques DEMOULIN souhaite savoir si la municipalité a entamé une réflexion sur le soutien financier qui pourrait être proposé à l'ASA du Grand Canal. M. Alain FARDELLA, Maire, lui demande de communiquer en Mairie le dossier faisant apparaître la participation de la Commune du Monêtier-les-Bains.

Mme Odile FINE prend parole pour faire savoir que la Sté ERILIA fait paraître dans un journal gratuit l'offre de logement concernant le Gypaète en indiquant des loyers qui ne sont pas ceux annoncés lors de la négociation de ce projet. Il est par ailleurs fait état du "1%logement", alors même que cette possibilité n'est offerte qu'aux salariés des entreprises de plus de 20 salariés, c'est-à-dire essentiellement les entreprises de Briançon. Elle craint que soient ainsi évincés les jeunes de la Commune. Elle est également très surprise d'apprendre par un article du "Dauphiné Libéré" que la Commune bénéficie d'une capacité d'investissement de 4 millions d'Euros. M. Alain FARDELLA précise que ce montant était déjà de 4 millions d'Euros sous l'ancien mandat.

Le Maire,

Alam FARDELLA